Déclaration liminaire - CAPD du 5 juillet 2021

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Nous arrivons au bout d'une nouvelle année scolaire éreintante pour tous. Nous l'avons dit dans d'autres instances mais nous tenons à rappeler ici notre vive inquiétude sur les risques psycho sociaux qui risquent d'être mis au jour dans les semaines et les mois à venir. Pour la deuxième année consécutive, les enseignants ont été en première ligne, ils n'ont pas ménagé leurs efforts et ont fait preuve d'une capacité d'adaptation remarquable. Espérons que la rentrée prochaine puisse se faire dans des conditions plus ordinaires.

Le mouvement 2021 a rendu son verdict. Nous tenons ici à saluer l'énorme travail de la DPE5 et particulièrement de M. Pathé qui n'a pas compté ses heures pour que les choses se fassent correctement et dans les temps.
Par contre, et nous l'avons déjà signalé, la concomitance de la carte scolaire et du mouvement le même jour a créé de réelles difficultés pour quelques collègues. Comment peut-on, alors qu'on était titulaire d'un poste, se retrouver sans rien juste parce que cette année, on a souhaité participer au mouvement ? La période a été très compliquée pour ces enseignants. Une attention toute particulière devra leur être portée pour le mouvement 2022 et surtout, cet épisode malheureux ne doit jamais se reproduire ! Si le nombre n'est pas extrêmement conséquent, le préjudice lui est énorme et surtout, il aurait pu être évité en décalant ne serait-ce que de deux jours !
Suite à la phase d'ajustement, nous avons été alerté par plusieurs collègues qui souhaitent faire des demandes de révision d'affectation. Comme à notre habitude, nous ne poussons pas les enseignants dans ce sens mais, au contraire, nous faisons de notre mieux pour les accompagner, les rassurer pour leur futur poste. Nous arrivons ainsi à expliquer aux personnes concernées qu'il vaut peut-être mieux prendre le poste obtenu plutôt que risquer autre chose. Aussi, si les collègues font tout de même le choix de faire une demande de révision d'affectation c'est qu'ils sont convaincus et prêts à prendre le risque d'une nomination tardive. Nous vous demandons donc de bien vouloir accéder à ces demandes. Pouvez-vous nous dire quand les collègues auront une réponse ?

Pour rentrer dans le vif du sujet de l'ordre du jour de cette CAPD :
9 collègues ont fait le choix de saisir cette instance suite au refus de leur demande de temps partiel. Nous avons conscience des difficultés de gestion qui sont les vôtres mais nous estimons, au SE-Unsa, que le temps partiel est un droit et que chaque demande doit pouvoir être acceptée. Il s'agit, dans le premier degré, d'une véritable discrimination puisque la question ne se pose pas pour les enseignants du 2nd degré. Certes l'organisation du service n'est pas la même, nous le savons, mais après une nouvelle année compliquée et éprouvante les enseignants des écoles ont besoin de reconnaissance et de prise en compte de leurs situations individuelles particulières.